

**Modalités de Contrôle des
Connaissances 2016-2017 des diplômés
de la Faculté des Sciences
Pharmaceutiques**

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 5 juillet 2016**

Délibération 2016/07/CFVU-55

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1

Vu les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier, notamment son article 11

Vu l'avis favorable du conseil de la faculté des sciences pharmaceutiques en date du 16 juin 2016

Après en avoir délibéré, les conseillers rejettent les Modalités de Contrôle des Connaissances 2016-2017 des diplômés la Faculté des Sciences Pharmaceutiques :

- PACES
- Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP) : 2^{ème} année (DFG2) et 3^{ème} année (DFG3)
- Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP) : 1^{ère} année (DFA1) et 2^{ème} année (DFA2)
- Diplôme de Docteur en Pharmacie : 3^{ème} cycle court des études pharmaceutiques et thèse d'exercice

Toulouse le 30 septembre 2016
Le Président


Le Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 16

Nombre de voix favorables : 6
Nombre de voix défavorables : 6
Nombre d'abstentions : 4
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0